

NON à la Réforme des collèges

la « réforme du collège », c'est avant tout l'amputation de 20% des enseignements au profit d'activités dites interdisciplinaires fixées par une hiérarchie locale, et la variabilité des horaires et de la répartition du contenu des programmes entre niveaux, d'un collège à un autre. C'est par là l'éclatement de l'enseignement secondaire comme enseignement national égal.

Pour les élèves, ce sont, entre autre : des horaires disciplinaires apauvris au profit d'EPI, des heures d'AP prélevées aussi sur les disciplines, une diminution voire la disparition de l'horaire de langues anciennes et la suppression d'une majorité de classes bilangues...

Pour les enseignants, ce sont des conditions de travail dégradées avec des temps de concertation ajoutés en dehors du temps de travail, une mise en œuvre des nouveaux programmes sur tous les niveaux en même temps, ce qui est insupportable.

Enfin, une réforme qui veut passer en force sans tenir aucun compte de l'avis des premiers concernés dans son application : les enseignants.

Cette réforme organise l'appauvrissement de l'offre d'enseignement dans les collèges publics constituant une aubaine pour l'enseignement privé.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-, avec les autres syndicats de la FSU, demande l'abandon de la réforme des collèges avant la rentrée 2016 et l'ouverture de nouvelles et réelles négociations.



Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
6200 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26



NOUVEAU

Facile
Rapide
Sécurisé

SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU?
UNE VRAIE BONNE IDÉE!

OFFREZ-VOUS UN CAFÉ
ENGAGÉ PAR SEMAINE!

Adhérez en ligne! Payez en plusieurs fois!



DROITS SYNDICAUX

Stages et Réunions d'informations syndicales (RIS) du SNUipp-FSU 62 (dates et lieux à confirmer) :

Calendrier complet et modèles de courrier en téléchargement sur : 62.snuipp.fr

Lundi 13 juin	RIS à Outreau Spécial CUI-CAE / AESH
Vendredi 17 juin	RIS à Béthune Spécial CUI-CAE / AESH
Mardi 28 juin	Stage « retraite » à Arras

A SAVOIR !

Les réunions pédagogiques prioritaires ou obligatoires n'existent pas! Pour toute demande d'autorisation de participation à une réunion d'informations syndicales (RIS), il faut adresser un **courrier à l'IEN (et pour les CUI et AESH l'adresser à l'IA)** en respectant le délai de **48h avant la réunion**.

Pour un stage, le délai est d'un mois avant le stage. L'administration ne peut refuser cette participation que par courrier écrit envoyé au moins 15 jours avant le stage. **Nous contacter en cas de refus.**

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot Rédaction : Sabrina Bamouhami, Arnaud Delplanque, Deborah Lassalle, Laurence Pontzezele, Alexandra Regniez-Dehouck, David Scarpa, Maxime Vasseur. CPPAP 0420507249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras. IPNS

Rejoignez le
SNUipp-FSU Pas-de-Calais



sur Facebook

SNUipp-FSU



Fédération Syndicale Unitaire



SE SYNDIQUER ?



UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER.
POUR SOI-MÊME.
POUR LES ÉLÈVES.

Retrouvez toutes nos infos sur internet (62.snuipp.fr)
et sur Facebook

Fenêtres sur cours Pas de Calais n° 175 - page 8

[Edito]

Contre la loi Travail

Amplifier la mobilisation et gagner !

Parce que cette loi travail, prétendument mise en place pour simplifier le Code du Travail, va aboutir à une défense « locale » des salariés. Ce qui veut dire une défense collective qui tend à disparaître... En fonction du rapport de force dans l'entreprise, les droits des salariés ne seront plus les mêmes ! C'est tout le bras de fer autour de l'article 2 sur lequel le Premier ministre refuse tout dialogue alors que sa majorité se fait de plus en plus discordante !

Pour nous, les salarié-e-s du public, une telle évolution remettrait en cause nos statuts nationaux. D'abord de nombreux collègues travaillant dans nos écoles sont en situation de précarité (1/4 des employés de la Fonction publique n'est pas titulaire de son poste) : ils sont donc directement concernés.

Mais les titulaires sont également concernés : très souvent des circulaires départementales ou rectoriales sont contraires aux circulaires nationales, d'une part et d'autre part, depuis plus de 15 ans, le droit privé est transposé au droit public, malheureusement pour des régressions envers les salariés : la gestion des ressources humaines (temps partiel, mouvement, évolution de carrière, autorisations d'absence, temps de travail, ...) en est l'illustration quotidienne !

Alors TOUS dans la rue pour dire définitivement

STOP à cette loi Travail

Le 14 juin : Grève et manifestation nationale à Paris

C'est maintenant qu'il faut lutter,

c'est maintenant qu'il faut gagner !

Cette loi entraîne un projet de société que nous ne voulons pas, ni pour les salarié-es du privé, ni pour ceux du public qui s'aligneront sans aucun doute, ni pour nos enfants, ni pour nos élèves ! Face aux passages en force, nous ne lâchons pas !

Signez et faites signer également la votation citoyenne qui sera remise au Président de la République avant fin juin.

TOUS ENSEMBLE !!

Dominique Dauchot
Secrétaire Départementale



POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

...Snuipp-FSU 62...courriel snu62@snuipp.fr...site 62.snuipp.fr...

Date de dépôt :
le 06/06/16

[Sommaire]

page 1

► Edito

page 2

► Hommage à Patrick

page 3

► Mobilisations

page 4

► CAPD Mouvement

page 5

► ISAE

page 6

► PE stagiaires

page 7

► CUI-CAE / AESH

page 8

► Réforme du collège

page 9

► Droits syndicaux

page 10

► Votation

Juin 2016 N° 175 - journal du SNUipp62 - CPPAP 0420507249 - ISSN 1165-6417



Le SNUipp-FSU 62 a perdu un de ses camarades :

Patrick Chavatte

Présent dès la création du SNUipp, Patrick était de toutes les actions, de tous les combats.

Militant de la première heure, son engagement était total.

Patrick aimait aller à la rencontre des collègues, il leur parlait avec conviction et ne supportait pas les injustices qui leur étaient faites. Il donnait son temps, sans compter, pour aider, expliquer, accompagner chaque collègue qu'il croisait. Patrick avait toujours une petite brochure SNUipp à portée à distribuer ou une petite info à donner. Enseignant chaque jour et militant pour toujours.

Patrick râlait, c'était une de ses grandes qualités pour faire avancer les choses.

Il était toujours énervé, le monde n'allait pas comme il le voulait : il nous poussait toujours à agir vite, à mener les luttes avec acharnement, à ne rien lâcher.

Aujourd'hui le monde a perdu un de ceux qui œuvrait à le changer.

Nous perdons un vrai personnage, un vrai camarade. Nous n'oublierons jamais tout ce que Patrick nous a apportés.

Nous avons reçus de nombreux soutiens à la suite de la disparition de notre camarade Patrick : camarades, collègues, organisations syndicales, administration...

L'équipe du SNUipp 62, très touchée des marques de sympathie que vous avez témoignées vous exprime ses plus vifs remerciements.

Nous renouvelons à sa famille et à ses proches toute notre affection et notre solidarité.



CUI-CAE / AESH

Sorties scolaires et personnels en contrat CUI-CAE

(texte complet : <http://62.snuipp.fr/spip.php?article1350>)



Sorties scolaires occasionnelles ou régulières sans nuitées respectant le cadre du planning hebdomadaire de travail de l'agent sur une demi-journée ou une journée complète

L'employeur n'est pas tenu de formaliser un écrit particulier, la sortie constituant une obligation normale pour le salarié.

Sorties scolaires occasionnelles ou régulières sans nuitées dépassant le cadre du planning hebdomadaire de travail de l'agent

La durée de la sortie scolaire à laquelle participe l'agent devra être intégralement comptabilisée comme du temps de travail. Les heures effectuées en plus des horaires habituels doivent être récupérées. Il convient de modifier l'emploi

du temps du salarié afin que le déplacement s'effectue sur les heures travaillées prévues au planning horaire du salarié. Cette modification ponctuelle de l'emploi du temps du salarié sera portée à la connaissance du salarié par le chef d'établissement employeur dans le respect d'un délai de prévenance de 15 jours ouvrés avant la prise d'effet de cette modification des horaires (jour prévu pour la sortie scolaire) dans le respect de l'horaire hebdomadaire de 20h. En outre, toute modification devra faire l'objet d'un écrit.

Sorties scolaires avec nuitées

La participation des agents en CUI-CAE aux sorties scolaires avec nuitées n'est pas autorisée.

Attention : Le salarié en CUI-CAE n'est jamais comptabilisé dans l'effectif du taux d'encadrement.

A l'initiative du SNUipp-FSU, plusieurs associations et syndicats ont interpellé ensemble la ministre. La présence des personnels en contrat CUI-CAE est souvent requise pour permettre la participation de ces élèves aux sorties scolaires avec nuitées, qui demandent un investissement conséquent de toute la communauté éducative, et ce plusieurs mois à l'avance. Ces participations doivent se faire dans le respect des droits des personnels.

(<http://62.snuipp.fr/spip.php?article1384>)

EREA, SEGPA : même combat !

Les résultats dévastateurs de la politique d'économie lancée depuis au moins une décennie se font de plus en plus pesants sur l'enseignement adapté : DHG au rabais, non dédoublement en ateliers, remplacement des PE éducateurs-éducatrices par des AED, non versement de l'ISAE pour les enseignants d'EREA et de SEGPA.

Le SNUipp-FSU 62 demeure actif pour l'information et dans la mobilisation : stage SEGPA académique le 1^{er} avril, journée d'action EREA à Paris le 3 mai, audience au rectorat pour les SEGPA le 24 mai, RIS à l'EREA de Liévin fin mai, grève et rassemblement des PE éducateurs-éducatrices à Paris le 1^{er} juin. Il nous faut plus que jamais être vigilants à toute forme d'expérimentations qui ne sont qu'un accélérateur caché de démantèlement.

Lors de l'audience au rectorat du 24 mai : le SNUipp-FSU a dénoncé, entre autre, les baisses de dotation et le forçage pour mettre en place des 6èmes inclusives : l'administration a répondu que la baisse de dotation est un alignement avec les autres départements (on a moins parce qu'on a plus !!) et qu'il n'y aurait pas d'autres 6èmes inclusives que les 7 expérimentations académiques (3 dans le Pas de Calais). Cela reste à vérifier sur le terrain ! *Dès à présent, informez-nous de ce qui se passe dans vos établissements.*



PE stagiaires

Regard des PES sur leur formation : améliorations indispensables et urgentes



Le SNUipp-FSU rend compte des résultats de son enquête menée pour la deuxième année consécutive auprès des professeurs des écoles stagiaires afin de donner à voir la réalité de leurs conditions de formation et d'entrée dans le métier.

Au regard des résultats, la situation dans les ESPE ne s'est pas améliorée depuis l'an dernier. Les difficultés reconnues par tous ne sont donc pas uniquement le fruit d'un démarrage chaotique. Il y a bien un vrai problème structurel et organisationnel de la formation qui nécessite des réorientations. Les professeurs des écoles stagiaires continuent de vivre une **entrée dans le métier très difficile**, stressante, fatigante et une surcharge de travail qui les empêche d'apprendre sereinement leur métier.

Ils déclarent en moyenne travailler 48h35 par semaine, soit 35 mn de plus que l'an passé.

Ils sont toujours aussi débordés (75%), stressés (62.5%) et ne sont que 24% à se déclarer épanouis. Mais surtout, 85 % d'entre eux ne se sentent pas préparés à la responsabilité de classe alors qu'ils en ont la charge à mi-temps. La gestion de l'hétérogénéité des élèves (71%) et de la difficulté scolaire (53.1%) sont considérées comme les deux principales difficultés.

À l'ESPE, les contenus de formation sont jugés insatisfaisants concernant l'initiation à la recherche (73%), mais aussi la pratique pédagogique et la gestion de classe (68%), la connaissance de l'élève (70%). Alors qu'un nouveau cycle et de nouveaux programmes pour la maternelle sont entrés en application cette année, des modules de formation n'ont pas été systématiquement mis en place dans les ESPE et les volumes de formation des domaines disciplinaires sont insuffisants pour pouvoir couvrir tous les niveaux d'enseignement.

Les volumes horaires sont très variables d'une ESPE à l'autre et les contenus très disparates. Le suivi et l'accompagnement des PES restent aussi très insuffisants.

Les stagiaires dressent donc un bilan assez négatif de leur formation et de leur préparation à l'entrée dans le métier. Il ne diffère sensiblement pas de celui qui a été tiré l'année précédente. La charge de travail reste bien trop importante, particulièrement du fait du poids du mi-temps en responsabilité. L'entrée dans le métier pourtant déterminante dans le devenir d'un enseignant est donc largement insatisfaisante.

Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire de mettre en place un cadrage national de la formation. Les ESPE doivent avoir les moyens suffisants tant humains que matériels, pour assurer toutes leurs missions et garantir une formation de qualité à tous les étudiants et stagiaires. Les formateurs de terrain doivent être pleinement associés à la formation initiale dans les ESPE.

Télécharger les résultats complets de l'enquête : 62.snuipp.fr

Formation des fonctionnaires stagiaires jusqu'en mai, et après ?

Lors de nos permanences à l'ESPE, de nombreux stagiaires nous ont interrogés sur les modalités de formation à partir du mois de mai.

Comme le rappelle le recteur dans son courrier du 9 février 2016, **"la formation en présentiel à l'ESPE se termine au début du mois de mai"** et **"l'ESPE peut également proposer aux stagiaires de participer à d'autres actions de formation"**.

Pour le SNUipp-FSU, ces éventuelles propositions resteraient donc à **caractère facultatif et non obligatoire**.

Par ailleurs, la possibilité donnée aux enseignants stagiaires de se mettre à disposition des équipes dans les écoles est bien sur la base du volontariat et du bénévolat.



MOBILISATIONS

Pour le retrait de la loi Travail



Le 26 mai dernier s'achevait la 8ème grande journée de mobilisations contre la loi « travail ». Et, contrairement à ce que les médias tentaient de nous faire croire encore la veille, la mobilisation n'a pas faibli. Le nombre de manifestants était en hausse dans les différents cortèges du département ainsi qu'à la manifestation régionale à Lille. Depuis plus de deux mois, le SNUipp-FSU se mobilise avec les jeunes, les privé-es d'emploi, les retraité-es et les salarié-es du privé et du public pour le retrait du projet de loi travail et obtenir de nouveaux droits. Avec le soutien majoritaire de la population, nous avons réussi à obtenir le retrait de certaines dispositions et à gagner des avancées pour les jeunes. Pour autant, le cœur du projet qui permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective, même s'il est moins favorable, demeure.

La mobilisation paie. Il faut donc l'amplifier !

Le responsable des blocages c'est le gouvernement.

Toutes les tentatives pour décrédibiliser le mouvement et pointer les « casseurs » n'ont pas entamé la détermination de chacun-e : les sondages donnent toujours une large majorité à l'exigence du retrait de cette loi.

L'intersyndicale (CGT, FSU, FO, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL), représentant la majorité des salarié-es, est plus que jamais unie et déterminée. De nombreux secteurs rejoignent la mobilisation.

Nous devons, nous enseignant-es, prendre toute notre part dans ce rapport de force car c'est tous et toutes ensemble que nous pourrions gagner le retrait de cette loi régressive. Et nous aurions également beaucoup à perdre si cette loi était promulguée : remise en cause des services publics et de nos statuts... ; il n'y a qu'à lire le rapport Laurent sur le temps de travail des fonctionnaires pour s'en convaincre.

Le prochain grand rendez-vous est fixé le **14 juin pour une manifestation nationale à Paris**. Des bus sont mis en place : **contactez-nous pour réserver vos places !**



Ligne 1 : Boulogne, Calais, Béthune, Arras, Paris

Contact : Thierry QUETU (06 78 33 01 57)

9 h Calais, Parking Gifi

9 h 30 St Omer, A26 sur l'aire de covoiturage

10 h Béthune, Péage A26

10h30, Arras, A1 Sortie Arras Est

Ligne 2 : Lille, Douai, Cambrai, Paris

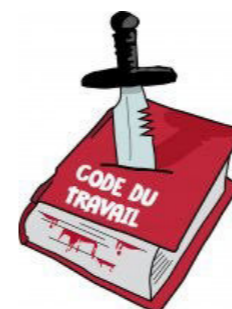
Contact : Didier COSTENOBLE (06 28 52 80 98)

9h30 : Lille

10h : Douai, Place du Barlet

10h30 : Cambrai, Hôtel de Ville

D'ici là, le SNUipp-FSU 62 appelle tous-tes les collègues à participer à la votation citoyenne ainsi qu'à la réussite de toutes les initiatives qui auront lieu. Signez et faites signer la votation citoyenne et faites-les parvenir au SNUipp-FSU 62. Plus d'info sur <http://62.snuipp.fr/>



Plus que jamais, nous sommes en mesure de faire reculer le gouvernement. Débattons avec nos collègues, élargissons encore la mobilisation... Tous ensemble, public, privé, ne lâchons rien !

**TOUTES ET TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION
A PARIS LE 14 JUIN**

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Agir, être conseillé et défendu
avec le SNUipp-FSU
1er syndicat d'enseignants du 1er degré





CAPD du 19 mai 2016 :

vos élus vous rendent compte

Les délégués du SNUipp-FSU 62 ont participé à la CAPD du 19 mai 2016. dont l'ordre du jour était :

Mouvement (1er temps) - Passage à la hors classe - INEAT/EXEAT
Demandes d'allègement de service - Baisses de notes

Mouvement

40,95% des participants ont obtenu un poste au premier temps du mouvement. **562** collègues restent sans poste.

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu sur toutes les situations dont il avait eu connaissance.

Le 2nd temps du mouvement aura lieu lors du groupe de travail prévu le 27 juin mais les affectations ne seront validées que lors de la CAPD prévue le 2 septembre 2016.

Il reste 29 postes vacants de titulaires départementaux pour le 2nd temps : ce qui veut dire que 29 collègues obtiendront ces postes à titre définitif sans l'avoir demandé.

C'est la fameuse extension des vœux pour laquelle nous avons été les seuls avec FO à voter contre lors de la CAPD de janvier.

Rappel de la circulaire mouvement : « *les candidats restés sans affectation à l'issue du mouvement informatisé verront leurs vœux étendus à l'ensemble du département pour être nommés à titre définitif sur le poste de titulaire départemental* » et « *Les postes de titulaires départementaux disponibles pour la procédure d'extension de vœux sont attribués aux enseignants concernés par ordre décroissant de barème* »

Le SNUipp-FSU 62 a dénoncé les postes bloqués, l'extension des vœux et les postes à profil qui rendent opaques l'affectation des personnels.

Votes :

POUR : SE UNSA et l'administration

CONTRE : SNUipp-FSU et FO

Avancement à la Hors-classe

270 enseignants sur 5835 promouvables passeront à la hors-classe au 1er septembre 2016, ce qui correspond à un ratio de 4,64% des 10ème et 11ème échelons.

Le SNUipp-FSU 62, qui réclame la suppression de la hors-classe, la création d'échelons supplémentaires et l'accès pour tous au dernier échelon 783, a remis en cause ce

mode de calcul discriminant la grande majorité des collègues.

Le SNUipp-FSU 62 a dénoncé le fait que le ratio retenu pour le passage à la Hors-classe des enseignant-es du Pas-de-Calais soit plus faible que celui annoncé par le Ministère (4,64 % au lieu de 5 %) et que celui des enseignants du Nord. Encore une injustice de plus faite à 21 enseignant-es qui de ce fait, ne seront pas promu-es !

Votes :

POUR : l'administration

CONTRE : SNUipp-FSU, SE UNSA et FO

INEAT/EXEAT

L'inspecteur d'académie a accordé toutes les demandes d'ineat et d'exeat qui lui avaient été soumises.

Attention ! Les mutations ne pourront être effectives qu'avec l'accord des autres départements concernés.

Votes : POUR : l'administration, SNUipp-FSU, SE UNSA et FO

Demandes d'allègement de service

Sur **43 demandes** d'allègement de service, seules **12** ont obtenu un avis favorable.

Le SNUipp-FSU 62 a déploré et dénoncé la gestion uniquement budgétaire des situations. Tout enseignant dont la situation médicale le nécessite doit pouvoir avoir accès à un allègement de service.

Baisses de notes

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu concernant les deux baisses de notes présentées par l'IA.

Le SNUipp-FSU 62 a remis en cause l'inspection individuelle sous sa forme actuelle et demandé la tenue d'un groupe de travail concernant les modalités de l'inspection.

Pour toute information supplémentaire, nous contacter.

ISAE à 1 200 €, c'est pour tous !



A partir de la rentrée 2016, les enseignant-es des écoles toucheront une ISAE mensuelle d'environ 86€ net par mois. Les personnels à temps partiel percevront mensuellement la somme proportionnelle à leur quotité de service. Créée en 2013, l'ISAE était jusqu'à aujourd'hui d'un montant de 400 euros brut par an. Grâce aux actions menées avec les enseignants des écoles et le SNUipp-FSU, elle vient d'être portée à 1 200 € brut, à égalité avec l'ISOE du second degré. Cela constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des PE.

Pour les professeurs stagiaires en charge de classe à mi-temps, les personnels en congé (maladie, maternité...), les précisions sur les montants et modalités de versement n'ont pas encore été apportées.

Intégration partielle dans les calculs pour la retraite

Dans le cadre des négociations "PPCR", une partie de cette indemnité sera intégrée dans le calcul du montant de la pension. Le SNUipp-FSU continuera de porter la demande de son intégration intégrale dans le salaire de base, sous forme de points d'indice.

Des personnels toujours oubliés

Plus de 15 000 enseignants du primaire ne bénéficient toujours pas de l'ISAE : ceux qui exercent en SEGPA, en EREA, en ESMS, les enseignants référents, les conseillers pédagogiques, les animateurs TICE ou sciences, les coordonnateurs REP. Les maîtres formateurs ne la touchent pas en totalité. Pour le SNUipp-FSU, cette indemnité doit bénéficier à tous nos collègues sans exclusive. Après plusieurs relances dont plusieurs courriers unitaires, le groupe de travail "indemnités des PE" initialement programmé le 2 juin aura lieu le 16 juin. Promis depuis des mois, il doit examiner la situation indemnitaire, aujourd'hui dépassée, pour certaines fonctions exercées par les PE. C'est cette exigence que le SNUipp-FSU va continuer de porter auprès du ministère.

Congrès départemental du SNUipp-FSU 62 :

un moment d'échanges et de construction collective !

Ouvert à tous les syndiqués, le congrès départemental du SNUipp-FSU 62 s'est tenu les 12 et 13 mai 2016.

Les congressistes ont participé à ce moment important de la vie syndicale, qui a lieu tous les trois ans où nous prenons le temps d'actualiser ensemble nos mandats, notre corpus revendicatif.

Le congrès s'est déroulé autour de 4 thèmes :

- transformer l'école pour combattre les inégalités
- organisation et fonctionnement de l'école
- des droits à réaffirmer et à conquérir pour les personnels
- quel syndicalisme pour transformer l'école et la société ? Pour obtenir des avancées ?



De nombreux échanges ont eu lieu, et des amendements ont été écrits, sur toutes les revendications qui peuvent contribuer à améliorer nos conditions de travail, à porter une école pour toutes et tous, empreinte des valeurs de justice et de solidarité, permettant à tous les individus d'accéder à une citoyenneté libre et éclairée et à renforcer un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Les 4 délégué-es qui se rendront au congrès national du SNUipp à Rodez, du 6 au 10 juin 2016, y porteront les mandats du Pas de Calais.

Retrouvez aussi notre Texte Action sur notre site : <http://62.snuipp.fr/>